

Réunion du 26 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Mathieu BESINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Madeleine PICHAREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Jacques SENSEBÉ (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Nicolas LAPUYADE, Jérôme LAY, Valérie CAMPAGNE-IBARCO, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 10 : POLE LECTURE : RENOUELEMENT DU SYSTEME INTEGRE DE
GESTION DE BIBLIOTHEQUE ET DU PORTAIL DOCUMENTAIRE DE
LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ET DU RESEAU DE LECTURE
PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
ET DES AUTOMATES DE PRET DE LA MEDIATHEQUE
INTERCOMMUNALE**

Rapporteur : Mme Marlène LE DIEU DE VILLE

Le réseau de lecture publique de la communauté de communes Lacq-Orthez, le « Pôle lecture », est le fruit de la coopération entre les communes et la communauté de communes.

En 1997, la communauté de communes de Lacq a mis en place un réseau de lecture publique sur son territoire. Au fil des fusions, le réseau s'est développé et agrandi. Il fonctionne aujourd'hui avec 22 bibliothèques, réparties sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO).

Les communes ont gardé leur compétence en matière de gestion de leurs bibliothèques municipales : locaux, matériels, personnel, collections, animations.

La CCLO a pris comme compétence la gestion de la mise en réseau de ces structures municipales en mettant en place :

- Un catalogue collectif et une carte unique et gratuite sur l'ensemble du territoire qui permet à chaque habitant du territoire d'emprunter et de réserver l'ensemble des documents de la base, quelle qu'en soit la bibliothèque propriétaire ;
- Un portail commun, qui permet d'accéder au catalogue, de faire des réservations, de gérer son compte lecteur, d'avoir accès à l'agenda des manifestations proposées par le réseau, d'avoir accès aux ressources numériques d'autoformation, proposées par le réseau ;
- Une navette hebdomadaire entre les 22 bibliothèques permettant :
 - d'acheminer les réservations jusqu'à l'utilisateur, dans sa bibliothèque d'appartenance,
 - de reprendre les retours puisque chacun peut rendre ses emprunts dans la bibliothèque de son choix ;
- Un programme d'animations culturelles au sein des bibliothèques, décliné selon une thématique annuelle, choisie en concertation, qui donne lieu à la parution d'agendas trimestriels et qui permet à toutes les bibliothèques, quelle que soit leur taille, d'avoir un programme d'animations et de participer à des manifestations communes, type « Nuit de la lecture », etc.
- Un soutien à l'accueil des classes par la prise en charge financière des transports des scolaires dans toutes les bibliothèques du réseau.

Le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), qui gère la base de données, et le portail documentaire ont été mis en place en 2015. Depuis 7 ans, les besoins et les attentes des professionnels et du public ont changé, le SIGB et le portail ont vieilli et n'offrent plus de fonctionnalités nouvelles. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Ce renouvellement permettra de moderniser les outils à destination des professionnels, d'enrichir l'offre et les services au public, lui donner plus d'autonomie, lui permettre plus d'interaction, de garantir une accessibilité pour tous, partout, en répondant au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité, de maintenir des conditions de fonctionnement optimal, d'avoir une forte interopérabilité entre le portail et le SIGB et enfin d'intégrer des informations issues du SIGB à l'application mobile de la CCLO.

Le budget pour le SIGB et le portail est de **42 835 € HT** soit 51 402 € TTC.

En 2010, la CCLO a également pris la compétence de création et gestion d'un équipement culturel, le Mi[x] dont la médiathèque intercommunale est l'équipement central. Le Mi[x] a ouvert ses portes le 1er février 2016. La médiathèque intercommunale est à la tête du réseau et à ce titre les collections de la médiathèque intercommunale sont à la disposition des bibliothèques du réseau dans une très large mesure. Trois personnes sont également dédiées au réseau : coordination SIGB et conseils techniques, gestion du programme d'animations commun, gestion de la navette.

Installés en 2015, les automates doivent aussi être changés.

Le budget prévisionnel pour les automates est de **8 123,70 € HT** soit 9 748,44 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à solliciter les aides financières auprès :
 - de l'Etat, au titre de la première fraction du concours particulier relatif aux bibliothèques municipales, intercommunales et départementales, créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) à hauteur de 40 % soit 20 383,48 €,
 - du Département au titre du règlement du dispositif concernant le Schéma départemental de lecture publique, et comme indiqué dans la convention territoriale de lecture publique du 6 juin 2022, à hauteur de 20 % soit 10 191,74 €.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

